

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 15 mai 2022, 9 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Trésorière	Valérie Schoeneich

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2022-146*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 9 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**4.1 Adoption du second projet de Règlement no 07-2022, Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 et d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27**

*Résolution no 2022-147*

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27;

ATTENDU QU'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 5 avril 2022 par la conseillère Madame Renée Thiboutot;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'adopter le second projet du règlement 07-2022, Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 et d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27.

**4.2 Adoption du Règlement no 17-2021, Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7**

*Résolution no 2022-148*

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7;

ATTENDE QU'Avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 16 novembre 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le règlement no 17-2021, Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7.

**5. TRÉSORERIE**

**5.1 Dépôt des états financiers**

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose le rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport du vérificateur.

**7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 Demande de dérogation mineure : 3, rue Gabriel Aubé**

*Résolution no 2022-149*

ATTENDU QUE le propriétaire du 3 rue Gabriel Aubé désire obtenir une dérogation mineure pour l'implantation d'une nouvelle maison unimodulaire dont la hauteur de l'annexe est supérieure à la maison ce qui n'est pas permis dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

**9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 Programme d'accompagnement pour les municipalités et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue**

*Résolution no 2022-150*

ATTENDU la rédaction d'un plan de lutte aux changements climatiques;

ATTENDU le mandat confié à Monsieur Benoit Lafleur, chargé de projet en environnement dans le Service vie active et animation du milieu;

ATTENDU l'importance de travailler avec les partenaires du milieu qui possèdent l'expertise territoriale en matière de gestion des risques environnementaux;

ATTENDU la signature de la déclaration "Unis pour le climat" de l'Union des municipalités du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Sarre soutienne la candidature déposée dans le cadre du Programme d'accompagnement pour les municipalité et es MRC de l'Abitibi-Témiscamingue offert par le CREAT.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2022-151*

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 9 h 20.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière